

Epehy



Octobre 2020

Quoi de neuf ?

Quoi de



Le mot du maire

Épehy, en cette période marquée par la Covid.

La crise sanitaire a modifié profondément notre vie communale. Différentes manifestations n'ont pas pu se dérouler. Ce fut le cas pour notre fête communale qui permet habituellement de belles rencontres, de belles retrouvailles. Néanmoins, tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières, nous avons souhaité proposer notre feu d'artifice si apprécié chaque année. De plus, petite nouveauté, il a été agrémenté, cette fois, d'un spectacle au rythme de samba, bien agréable. Merci à Olivier et à son équipe pour ce moment privilégié.

L'évolution de la Covid m'a poussé à prendre la décision de ne pas ouvrir la salle des fêtes pour quelque manifestation ou quelque repas que ce soit, au moins jusqu'à la fin de l'année. Elle n'est actuellement utilisée par le club de gym et par le club de tennis de table que dans le cadre des mesures barrières imposées par les fédérations de ces sports.

Je suis étonné de lire ou d'entendre que certains revendiquent, au nom de leur liberté individuelle, la possibilité d'aller à l'encontre des mesures sanitaires ou des différentes interdictions imposées par le gouvernement. Au nom de quelle liberté individuelle, a-t-on le droit de transmettre ce virus à nos enfants, nos parents ou grands parents? Où s'arrête la liberté de chacun? Notre liberté permet-elle de nuire à la santé des autres? Ne pouvons-nous pas patienter, changer nos habitudes pour la santé de tous? Je ne peux que vous inviter à être prudent pour vous et vos proches. La «gêne» du port du masque, la distanciation sont bien peu de chose au regard de la perte d'un être cher.

A la lecture du Quoi de Neuf, vous vous apercevrez que certains travaux sont réalisés. Les travaux à l'école de musique, la pose des grilles et clôtures, l'espace des déchets verts, etc. Sans oublier le kiosque à pains. Nos boulangers, Mr et Mme Varenne et leur fille, vous proposent des produits d'excellente qualité. Pensez à eux pour vos achats.

Si la Covid a pu modifier certaines de nos habitudes, nous avons le regret d'observer que certaines incivilités n'ont pas disparu. En 9 mois, nous avons constaté 4 détériorations dans le parc de jeux des enfants. Nous avons bien sûr, à chaque fois, effectué les réparations mais on peut se poser la question du devenir de cet espace si les dégradations perdurent. En respectant ce lieu, on respecte les enfants! Nous avons tous été des enfants et nous aurions aimé, j'en suis certain, avoir ce style d'espace ludique. Non?

Je voudrais finir sur une note positive. Je suis persuadé que de belles fêtes pourront nous rassembler lorsque nous serons débarrassés de cette épidémie. Lesquelles? Je ne sais pas encore mais je ne doute pas que nos associations si dynamiques, le Comité des animations, avec la participation de nouveaux bénévoles, sauront créer ces moments de rencontres, d'amitié, et de lien social. Nous en aurons tous besoin.

Amitiés et soyez prudents

Jean Michel Martin

SOMMAIRE

- Le spectacle Pyromusical	page 2
- Rentrée à l'accueil périscolaire	page 3
- Un point relais CAF à Epehy	page 3
- L'été à l'accueil de Loisirs	page 4
- A propos du coronavirus	page 5
- Le kiosque à pains	page 6
- Les randonneurs remercient	page 6
- Il y a 100 ans à Epehy	page 7
- Masques et civisme	page 8
- L'université rurale	page 8
- les déchets verts	page 9
- Conseil municipal	pages 10 et 11
- Abdon	page 12
- le tableau d'honneur	page 12

Le spectacle Pyromusical du 12 septembre

Si cette année, la fête du village n'a pas pu voir sa traditionnelle réderie avec ses animations afin de respecter les gestes barrières en cette période de pandémie, la commune a toutefois voulu marquer l'événement en proposant le samedi 12 septembre un grand spectacle Pyromusical au stade du village en imposant bien sûr le port du masque et l'utilisation du gel hydro alcoolique.

Si la qualité du feu d'artifice de la fête n'est plus à faire, qu'il a toujours émerveillé le public, cette année 2020 lui a peut-être encore permis de franchir un palier.

La Batucada

L'animation musicale proposée, dès 20 h 30, par la Batucada « le KAK40 » a, l'espace d'une heure, fait découvrir les rythmes endiablés du carnaval de Rio au Brésil. En effet, la batucada est un morceau de musique entièrement basé sur des percussions, dont la structure rythmique est calquée sur la samba. Que pouvait-on rêver de mieux pour apporter une véritable ambiance de fête ? De plus, ce fut un vrai plaisir de voir ces jeunes, non pas venus du Brésil mais de la région d'Arras, se régaler de jouer ensemble et embarquer leur auditoire dans leur folie festive.

Cette animation mêlant musique et lumières a tellement plu qu'il est bien possible qu'elle soit reconduite dans les années à venir.



Le feu d'artifice

Et que dire du feu d'artifice qui a ébloui le public. Ce fut une véritable démonstration lumineuse qui a embrasé le ciel au dessus de notre village et soulevé des « Oh » et des « Ah » d'admiration. Ce fut une succession de gerbes de flammes multicolores, d'explosions d'étincelles qui retombaient en pluies de couleurs éblouissantes. Chacun est reparti enchanté, cherchant des superlatifs et comparant ce spectacle à ce qu'il avait pu voir dans de grandes villes. Encore un très grand bravo aux spécialistes de la pyrotechnie qui ont réalisé un tel feu d'artifice !

D'autres photos exceptionnelles du feu d'artifice sont visibles sur le site d'Epehy. Elles sont l'œuvre d'un professionnel Monsieur Julien Bouzillé

Merci à lui de nous laisser de telles images souvenirs



C'est la rentrée à l'accueil périscolaire

Début septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. C'était aussi la grande rentrée des activités périscolaires :

* **L'accueil périscolaire** chaque matin à partir de 7h et le soir jusque 18h30 dans les locaux périscolaires. Les enfants peuvent apporter leur petit déjeuner le matin pour se réveiller en douceur et profiter ensuite d'activités et de jeux en attendant le départ pour l'école. En fin de journée, nous partageons un bon goûter en se racontant la journée d'école puis vient le moment de faire ses devoirs et de jouer en attendant le retour des parents. Chacun a bien pris l'habitude d'appliquer les gestes barrières et c'est désormais devenu un bon réflexe pour tout le monde.



* **La cantine** chaque midi à la maison des associations. Les repas sont livrés par la société API et c'est Sylvie qui se charge de les réchauffer et de servir les enfants dans le respect du protocole sanitaire. Chaque semaine, les repas sont variés et équilibrés et permettent aux enfants de découvrir de nouveaux saveurs. Il y a même un repas végétarien chaque semaine, les enfants ont ainsi pu goûter des nuggets de blé, des steaks de soja et tout le monde s'est régalé.

* **L'accueil de loisirs du mercredi** avec un accueil toute la journée autour d'activités manuelles, d'ateliers cuisine, du sport et des temps de jeux pour satisfaire tout le monde. En septembre, les enfants ont bravé les conditions météo pour participer à l'opération « Nettoyons la Nature » et ramassé les déchets dans le village. Bravo les enfants pour cette belle initiative, en espérant que d'autres prendront exemple sur vous et que chacun respectera votre travail !



Pour le moment, les autres activités sont mises en pause comme l'organisation des anniversaires, les ateliers parent'aïses du samedi matin et la ludothèque. Nous espérons une reprise progressive de toutes ces activités dans le respect du protocole sanitaire. La ludothèque va s'adapter en proposant comme pendant le confinement un système de prêt de jeux à la maison. De nouveaux jeux ont été achetés et seront bientôt proposés pour jouer en famille à la maison en attendant de pouvoir se réunir et échanger entre familles dans nos locaux.

Bientôt un point relais CAF à Epehy

Afin de mieux répondre aux attentes des allocataires et pour pouvoir réaliser différentes démarches, la Caf de la Somme déploie **des points relais Caf** sur l'ensemble du département.

* **C'est quoi exactement un point relais Caf ?**

C'est un espace numérique aménagé au sein des locaux d'un partenaire de la CAF, qui met à votre disposition un ordinateur, un scanner et une imprimante, pour effectuer vos démarches en ligne. Il faudra vous munir de votre numéro d'allocataire et de votre mot de passe. Sur place, différents prospectus de la CAF seront également disponibles.

C'est dans les locaux administratifs de Vacances Plurielles au **5 rue du Colonel Sorlin** que ce point relais sera mis en place dès le mois de novembre 2020. Vous pourrez effectuer vos démarches en ligne comme faire des simulations de droits, des télé procédures ou des déclarations trimestrielles. Si besoin, une salariée de la structure pourra vous accompagner dans vos différentes démarches dans le respect de la confidentialité. Les horaires et jours d'ouverture seront indiqués sur le panneau d'affichage de la structure.



Un été particulier à l'accueil de loisirs

L'été avait plutôt bien commencé à l'accueil de loisirs d'Epehy. Pour la première semaine début juillet, 35 enfants étaient inscrits puis 20 enfants pour les semaines suivantes.

Pour respecter le protocole sanitaire, une organisation particulière était mise en place : les enfants ont choisi dès le début de la semaine leur groupe d'activités et l'ont gardé pour toute la semaine avec une animatrice référente.



Le planning a été construit avec les enfants pour garder cette notion « d'être acteur de ses vacances ». Chaque groupe avait sa propre salle d'accueil, son matériel, ses jouets et les brassages étaient limités au maximum. Cela change beaucoup de notre fonctionnement normal qui favorise les échanges, les rencontres et le partage mais il a fallu s'habituer et s'adapter à la situation. Au sein de leur groupe, les enfants ont profité d'une multitude d'activités :

- * des créations manuelles pour fabriquer ou décorer,
- * de l'expression avec la venue de 2 intervenantes théâtre dont Makiko Kawai pour un projet sur la mise en scène à partir de paroles recueillies chez les résidents de la maison de retraite. Ce projet sera finalisé durant les vacances d'Octobre. Les enfants ont tenu leur rôle avec brio, l'intervenante était fière du travail réalisé.



- * des intervenants sportifs pour découvrir de nouvelles disciplines comme de l'athlétisme, du volley, du step, de l'aérobic, de la zumba et des interventions thématiques comme le SMITOM pour un jeu sur le tri des déchets et Picardie Lait pour un atelier sur la découverte des produits laitiers et des fromages.



Nous avons eu la chance d'avoir des conditions météo favorables et d'avoir pu passer la quasi-totalité de notre temps en plein air. Nous en avons profité pour faire des randonnées et découvrir les sentiers avec une carte et une boussole, faire des balades à vélo dans les champs, faire une chasse au trésor nature, s'initier à l'équitation, passer une nuit en camping à la base nature d'Epehy et profiter du stade de foot. Nous avons pris la décision de ne pas faire de sortie le vendredi mais une journée spéciale était tout de même mise en place pour passer un bon moment avec son groupe : organisation d'un casino de plein-air, d'un loto déguisé, d'une séance de cinéma avec pop-corn et le partage d'un pique-nique le temps du midi. Bref, 3 semaines au top pour tout le monde.

Puis juste avant de commencer la 4ème et dernière semaine, un enfant qui a participé aux activités durant les 2 dernières semaines est testé positif au Covid-19. L'ARS est avertie immédiatement et la procédure est lancée : l'accueil de loisirs va devoir être fermé et tous les enfants, animateurs et intervenants vont devoir être testés. Un moment pas très agréable à passer mais heureusement l'application des gestes barrières et le respect du protocole sanitaire se sont avérés efficaces puisque tous les tests réalisés sont revenus négatifs. Un grand soulagement pour tout le monde. L'accueil de loisirs a pu rouvrir fin août comme prévu pour une semaine d'activités juste avant la rentrée des classes. Le même protocole sanitaire a été mis en place et tout s'est bien passé.



Une rentrée scolaire un peu particulière.

Le 1er septembre, tous les élèves de l'école d'Epehy ont repris le chemin de la rentrée.

Ils ont été accueillis par des enseignants masqués mais finalement le masque faisait déjà partie de leur quotidien. Les gestes barrières ont été très vite rappelés dans chaque classe. Une organisation a été mise en place : 3 lieux d'accueil et de sortie différents, pas de croisement des classes dans les couloirs, pas d'échange d'élèves entre les classes (ou en maintenant une distance). Les récréations se déroulent normalement puisqu'en extérieur les distanciations ne sont plus exigées.



Chez les plus jeunes, Mme Lefèvre, infirmière scolaire, est intervenue afin d'expliquer l'importance d'un lavage des mains méticuleux. Le virus était représenté par de la peinture verte (berk !) sur les mains et partout où on a posé les mains, le virus se déposait ! Il était important pour les plus petits de rendre ce virus apparent afin qu'ils se rendent



compte de la propagation de l'invisible.

Mme PRADEL rappelle quelques règles simples à respecter pour la protection de tous : si un enfant a de la fièvre, il ne peut pas être scolarisé mais aucun certificat médical ou test systématique n'est exigé par l'établissement.

Un enfant fébrile sur le temps scolaire devra être récupéré par un parent ou un adulte responsable et autorisé. Dès qu'il est rétabli, il reviendra à l'école.

Le port du masque aux abords de l'école est réglementé par arrêté préfectoral disponible à l'école ou en mairie.

En dehors des horaires scolaires, vous pouvez rencontrer un enseignant sur rendez-vous. Pour cela, vous devrez venir seul, porter un masque et vous laver les mains dès l'entrée dans les locaux.

Il est vivement recommandé de se laver les mains dès que chacun rentre chez soi.

Chaque soir, des moyens humains et matériels ont été organisés par la commune afin que les locaux et le matériel soient désinfectés au mieux.

Nous espérons que cette année scolaire se déroulera sereinement dans le respect du protocole sanitaire.

Sylvie Pradel

Les gestes barrières

Le virus circule toujours, notre département est actuellement en zone de vulnérabilité élevée et pour éviter une aggravation de la situation, les spécialistes recommandent vivement de maintenir et renforcer l'utilisation quotidienne des gestes barrières, de limiter fortement les contacts et les rassemblements et de renforcer la protection des personnes âgées vulnérables à domicile ou en EHPAD.

MAISON DE RETRAITE D'EPEHY

A compter du 28/09/2020, et jusqu'à nouvel ordre en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les visites en chambre sont suspendues, elles auront lieu dans un espace de visite dédié et limitées à deux personnes et pour les résidents qui ne peuvent s'y rendre, ils pourront recevoir des visites dans leur chambre dans la limite d'une personne. Les visites ne seront possibles que sur rendez-vous pris en semaine auprès de l'établissement et limitées à 45 minutes. Les créneaux sont 11h, 14h et 15h. Seul un visiteur par résident sera autorisé par jour. Les visites sont accessibles aux plus de 15 ans uniquement.



TEST PCR

Des tests PCR sont réalisables à la maison de santé d'Epehy avec ou sans ordonnance mais uniquement sur rendez-vous avec le cabinet des infirmières.

Véronique Baulot

Le kiosque à pains

Notre kiosque à pains est maintenant ouvert depuis le mois d'août. Il permet d'y trouver un très grand choix de pains et de viennoiseries. Qu'on en juge :

Pains blancs : grands et petits boulots*, grosses et petites miches*, pain platine*, baguettes soles, filets, rustiques, grosses baguettes, ficelles, p'tits pains...

Pains spéciaux : pains de campagne*, pains nordiques*, pains complets*, pains aux céréales*, aux noix*, au maïs*, et une grande variété de baguettes : du patron, Chia pep's, croquante, aux céréales, complète, de campagne, du patron pavot, du patron sésame.

*Bien sûr, tous ces pains peuvent être coupés.

Viennoiseries : Chaussons aux pommes, chocolatine, pains au chocolat, au chocolat blanc, aux raisins, pains suisses, croissants au beurre, viennoise nature ou chocolat, chouquettes, brioches.

On y trouve aussi une variété de **pâtisseries** (choux, tartellettes...), des **confiseries**, des **boissons**.

Et pour une petite faim :

- **Des bagnats** au thon, crabe, rôti de porc, poulet, jambon.
- **Des sandwiches** au choix : fromage ou jambon ou encore fromage et jambon
- **Des Paninis** mais aussi **des menus P'tit Dej et Goûter**

Mais encore pour un repas

- **Des pizzas** petites, grandes ou en parts carrées
- **Des quiches, des flamiches, des tartes au maroilles** chacune en différentes tailles
- **des croissants au jambon et des croque-monsieur**



Commandes : Il faut noter que pour les quantités importantes, la partie traiteur ou les gâteaux particuliers, il est utile de commander à l'avance au kiosque ou par téléphone au **03 22 85 38 86**

Nouveaux Horaires depuis le 5 octobre

Le kiosque est ouvert

- chaque matin du lundi au samedi de 7 h 30 à 13 h .
- les après-midi du mardi, du jeudi et du vendredi de 16 h à 19 h

Rappel : Le masque est obligatoire dans le magasin comme dans tous les commerces. Les gendarmes passent régulièrement pour en vérifier le respect et une caméra sera mise prochainement et enregistrera le comportement des contrevenants éventuels.

Les randonneurs remercient pour les chemins ...



Monsieur Bernard Munchow, au nom de tous les randonneurs et des personnes qui aiment aller faire une petite marche, a dit, ces derniers temps, sa satisfaction sur les réseaux sociaux. Il remercie les employés municipaux pour l'entretien des chemins et notamment celui de la voie ferrée et celui des marronniers qui ont permis lors de ces périodes chaudes de cet été et début d'automne d'aller marcher à l'ombre, au milieu d'une belle végétation.

Ce parcours très agréable est de ce fait de plus en plus emprunté tant par des habitants du village que de l'extérieur. Certainement qu'eux tous savent ce que les spécialistes disent régulièrement :

Une activité physique comme la marche est une thérapeutique non médicamenteuse. Son efficacité est reconnue pratiquement pour toutes les maladies chroniques : diabète, hypertension, ostéoporose, arthrose, maladie d'Alzheimer, cancer du sein, des ovaires, de la prostate... Elle est recommandée pour les maladies cardio-vasculaires, pour combattre l'angoisse et l'anxiété. La sédentarité, en revanche, est l'un des facteurs qui favorisent l'apparition de ces maladies, appelées « maladies de l'inactivité physique » par des physiologistes. L'activité est le seul médicament capable de préserver un bon équilibre entre les muscles et la graisse, pour la prévention et le traitement. Le vrai risque, ce n'est pas de bouger, c'est la sédentarité. À partir de moins de 5 000 pas par jour, on est sédentaire !

Alors au plaisir de se croiser sur ces chemins !

Il y a 100 ans... à Épehy

La reconstruction du village suite

Sur le site Epehy Autrefois
À partir de la notice de M. Gabriel Trocmé
Dans l'onglet : Petite bibliothèque.

Quel argent pour reconstruire ... la mairie et les écoles

La Municipalité ne souhaitait pas rebâtir les écoles et la mairie telles qu'elles étaient avant guerre : la Mairie n'était qu'une chambre prise dans le logement de l'instituteur et l'école des filles était installée dans des bâtiments bien insuffisants.



Rappelons que la rue des écoles était, avant 1917, dans le prolongement de l'actuelle rue du Colonel Sorlin (rue de la gare à l'époque) et on voit ici, au coin de cette rue, juste en face de l'actuelle pharmacie, la porte d'entrée de l'école des garçons et la mairie à côté devant les bâtiments scolaires.

Des élèves de Paris ont quêté pour aider le village d'Épehy

Il fallait donc trouver des ressources afin d'augmenter les sommes allouées par la Commission Cantonale des Dommages de Guerre pour celles-ci, ces sommes ne représentant guère plus de 50 % du chiffre indispensable à l'exécution des plans projetés.

Mais grâce à l'intervention de Melle Geneviève Seligmann-Lui, de l'œuvre « Du Village reconstitué », une démarche fut faite auprès de la Municipalité du 6^e arrondissement de Paris qui constitua un Comité pour l'adoption d'Épehy et confia le soin de recueillir les offrandes des enfants de toutes les écoles de l'arrondissement. Le résultat dépassa toute espérance : 66 000 F.

La délégation parisienne à Epehy

Lorsque, le 22 mai 1921, M. Simon-Juquin, accompagné d'une nombreuse délégation des enfants des écoles et de plusieurs de ses collaborateurs vint apporter à la Municipalité d'Épehy le don généreux du 6^e arrondissement, ce fut une véritable fête à Épehy, et pour ceux qui donnaient et pour ceux qui recevaient.

La petite caravane, partie de Paris de bonne heure, descendit de l'express à Albert et, par autos, traversa la zone rouge où se livrèrent les grandes batailles de la Somme ; on

s'arrêta sur l'emplacement de ce qui fut Thiepval, par exemple ; après avoir jeté un regard sur l'amas monstrueux de fers enchevêtrés de ce qui était, naguère, la belle fabrique de sucre de Sainte-Emilie, on arriva à Épehy où le déjeuner était préparé au Foyer Dispensaire.

Après avoir remis à la Municipalité d'Épehy un magnifique Livre d'Or pour rappeler aux générations de l'avenir le beau geste du 6^e arrondissement, les chers visiteurs regagnèrent Paris, via Saint-Quentin, non sans avoir formellement promis de revenir à Épehy...

Le don du 6^e arrondissement permit l'achat de dommages de guerre et la Municipalité, après avoir fait l'acquisition de deux parcelles de terrain pour élargir l'ancien emplacement, beaucoup plus exigü, put faire construire, sur les plans de M. Louis Compoin, de Clichy, architecte de la commune, la mairie et les écoles.

Texte de M. Gabriel Trocmé



Sur cette photo, on peut voir l'école de garçons presque terminée (le préau n'est pas construit) mais l'école provisoire, à l'emplacement de ce qui deviendra la cour de récréation, est encore utilisée.



Ici, on voit l'ensemble terminé, la mairie sur un terre-plein central créé pour cette construction et, derrière, les écoles des garçons et des filles construites symétriquement de chaque côté de la rue

Covid et civisme

Vous l'avez sûrement aussi remarqué, il arrive de voir des masques à usage unique sur les trottoirs ou encore dans les chemins.

Aurait-il été bon en distribuant les premiers, de mentionner qu'une fois porté, un masque doit se jeter à la poubelle et non dans la rue, en attendant que quelqu'un d'autre le ramasse à sa place, ou faut-il rendre le civisme obligatoire au même titre que les gestes barrières ?

Outre l'aspect **moral** vient également l'argument **environnemental** : le masque chirurgical, contrairement à son apparence, n'est pas



Sur un chemin !

fait de papier mais de polypropylène, qui fait partie de la famille des thermoplastiques. Constitué de plastique, il met 450 ans à se décomposer dans la nature.

Ces masques ne doivent donc pas être jetés dans la poubelle jaune non plus. La consigne est de les collecter dans un sac fermé, puis de mettre celui-ci dans le bac à ordures ménagères.



Près d'un parterre !

Pour ne pas aggraver la pollution, le mieux à faire est encore d'opter pour des **masques lavables et réutilisables en tissu** et de ne pas utiliser de gants plastique, leur préférant un lavage des mains régulier. Notre planète s'en portera mieux, et nous avec.

Université Rurale

En 2019, quelques personnes ont estimé que les habitants des villages de notre secteur étaient toujours prêts à approfondir leurs connaissances, c'est ainsi qu'est née l'Université Rurale de la Cologne. 4 conférences ont pu se tenir jusqu'à l'arrêt dû au confinement et ont rencontré un succès dépassant les espérances des organisateurs. Un nouveau programme est prévu pour cette nouvelle année avec des sujets pouvant intéresser beaucoup de monde, qu'on en juge :

- La première qui se tiendra le vendredi 23 octobre à 20 h dans la salle de la Cologne à Tincourt-Boucly aura pour thème

« Sommes-nous bien gouvernés ? »

L'objet de cette conférence est de réfléchir aux forces et aux faiblesses du modèle français de gouvernement en partant d'une analyse de nos institutions et de leur fonctionnement : le rôle et la place respectifs de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Union Européenne. Notre organisation des pouvoirs publics est-elle bonne compte tenu des défis à relever ? La loi votée par le Parlement répond-elle aux attentes de nos compatriotes ? Les acteurs publics sont-ils bien sélectionnés et qualifiés ? Comment résorber l'écart entre les attentes multiples et contradictoires des Français et ce que font leurs gouvernants ?



Le conférencier sera Monsieur Jean-Marc Sauvé. Il répondra à ces questions en partant de son expérience, notamment de secrétaire général du Gouvernement pendant plus de 11 ans avec quatre Premiers Ministres et de « patron » du Conseil d'Etat jusqu'en 2018.

A noter, pour ceux qui l'ignoraient, que Monsieur Jean-Marc Sauvé est originaire de Templeux le Guérard.

- La deuxième se tiendra le vendredi 20 novembre à 20 h au même endroit et devrait répondre à la question :

Les énergies renouvelables sont-elles une solution pour la transition énergétique ?

Le conférencier, Monsieur Bertrand Cassoret, est ingénieur, Docteur en Génie Electrique, Maître de conférences et Enseignant Chercheur à la faculté des sciences Appliquées de l'Université d'Artois..

Entre énergies fossiles, nucléaire ou décroissance, avons-nous encore le choix ? Les énergies renouvelables (éolien, solaire, entre autres...) peuvent apporter des pistes nouvelles permettant de relever le défi énergétique. Mais sont-elles la solution unique pour répondre aux enjeux des années à venir ?



Dans une démarche scientifique, le conférencier s'attachera à présenter les données factuelles et objectives de la situation énergétique française et mondiale afin de tracer quelques pistes et des ébauches de solutions pour l'avenir.

L'entrée à ces conférences est gratuite mais chacun est invité à mettre une participation volontaire dans une corbeille.

Bien sûr des dispositions particulières sont prises pendant la crise covid 19 : le port du masque est obligatoire et la distanciation minimale ne permet pas d'accueillir plus de 125 personnes dans la salle (il ne faudra peut-être pas arriver trop tard !)

Pour tous renseignements supplémentaires :

universiteruraledelacologne@gmail.com

Aire de stockage déchets verts

Vous l'avez sans doute déjà remarqué mais depuis quelques semaines notre aire de stockage déchets verts est fermée. Des barrières empêchent l'accès pour permettre quelques réaménagements pratiques.

Une grille a été posée récemment pour clôturer le site.

Avant la fin du mois d'octobre 2020, il sera normalement à nouveau possible de venir déposer ses déchets verts selon le règlement suivant :

* seuls les tontes et les branchages seront autorisés. La taille des branchages sera précisée en fonction de la capacité du broyeur de la communauté de communes.

* il y aura 2 espaces différents avec un côté pour la tonte et un autre pour les branchages

La période d'ouverture de l'aire de stockage déchets verts sera du 15 mars au 15 novembre. Pour rappel, nous espérons une ouverture pour fin octobre 2020, il reste à ce jour l'installation des cloisons pour séparer les déchets..

Durant cette période, les horaires seront les suivants :

- tous les mercredis de 14h à 17h
- le samedi en semaine paire de 8h à 12h

Un employé de la commune sera présent pour ouvrir la grille et se chargera de vérifier si les dépôts des habitants sont bien conformes au règlement. Dans le cas contraire, le dépôt sera refusé.

Les jardiniers amateurs pourront venir récupérer gratuitement du compost aux heures d'ouverture quand ce-

lui-ci sera arrivé à maturité.

Par ailleurs, il est toujours possible de louer la remorque de la commune pour la somme de 15€ par voyage. Une convention sera à signer avec la mairie. La remorque sera déposée devant la maison de l'habitant par l'employé de la commune le vendredi midi et sera récupérée le lundi matin. Il faudra évidemment toujours respecter le règlement avec exclusivement de la tonte et des branchages et veiller à bien séparer ces 2 contenus dans la remorque. L'employé de commune vérifiera systématiquement ce point avec l'habitant avant de repartir avec la remorque.

En dehors des jours d'ouverture de notre déchetterie verte, vous avez la possibilité de vous rendre à Roisel pour déposer vos déchets verts.

Le composteur individuel.

N'oublions pas qu'il est possible de réduire la quantité de déchets dans notre poubelle et d'œuvrer pour l'environnement en utilisant un composteur. Non seulement, c'est écologique mais également économique puisque cela permet de fabriquer un amendement de qualité pour améliorer la fertilité de notre sol en évitant d'acheter de l'engrais.



Dans un composteur, on peut mettre les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, croûtes de fromages, fruits et légumes abîmés...), les déchets de maison (mouchoirs en papier et essuie-tout, plantes d'intérieur, fleurs fanées...), les déchets de jardin (feuilles, mauvaises herbes, tonte en petite quantité...).

La Communauté de Communes de la Haute Somme nous aide en proposant des composteurs à tarifs réduits :

15€ pour le composteur de 400L en plastique

25€ pour le composteur de 1 000L en bois.

N'hésitez pas à la contacter, si vous êtes intéressés au 03 22 84 27 51

Il est important de rappeler que les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une amende. Le site de l'aire de stockage déchets verts de notre commune est également placé sous vidéo-surveillance.

Déchets végétaux acceptés



Tontes
de gazon



Branchages
Ø maxi. | 5 cm



Feuilles,
taille de
végétaux



Plantes,
végétaux
flétris

Déchets refusés



Souches



Terre



Cailloux



Déchets de
cuisine

Réunion de Conseil Municipal

Les comptes-rendus complets sont affichés en mairie et visible sur le site

Séance du 26 juin 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 Mai 2020

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter le procès-verbal du 30 Mai 2020, à l'exception du vote du budget, puisqu'il est remis à l'ordre du jour ce jour. Mme Andryjaskiewicz indique que le procès-verbal ne peut être approuvé car il n'y a pas eu de vote du budget avec les termes : qui est contre, qui s'abstient, qui est pour. Mme Andryjaskiewicz indique également que le Maire n'est pas sorti de la salle lors du vote du budget.

Monsieur le Maire reconnaît avoir oublié de faire signer le budget lors de la réunion de conseil du 30 mai et n'avoir demandé au conseil municipal que s'il était d'accord sur le budget présenté, sans utiliser les termes habituels. Monsieur Le Maire rappelle à Mme Andryjaskiewicz que, lors du budget, le maire vote ce dernier et n'a pas à sortir de la réunion. C'est lors du vote du compte administratif que le maire sort de la salle car il ne peut voter le compte administratif qu'il a produit.

Mme Andryjaskiewicz indique que son souhait ainsi que celui de Mr CHARLET est de s'abstenir sur le budget proposé. Mr le Maire indique que le budget est un budget prévisionnel, que le conseil municipal a reçu le document plusieurs jours avant la réunion du 30 Mai. Qu'il était possible de modifier celui-ci avant, pendant et après son vote. Il rappelle qu'il n'y a eu aucune modification demandée par aucun conseiller. Madame Andryjaskiewicz réaffirme qu'elle souhaite s'abstenir avec Monsieur Charlet sur le budget proposé.

Après avoir précisé que le vote du budget du 30 Mai ne peut être repris sur le procès-verbal du 30 Mai 2020, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce dernier modifié.

Vote des taux communaux.

Monsieur le Maire propose de voter les taxes communales.

Taxe d'habitation	17,11 % soit un produit de 169 184 €
Taxe Foncier Bâti	11.04 % soit un produit de 80 040 €
Taxe Foncier Non Bâti	29.16 % soit un produit de 44 294 €

Les taxes sont votées à l'unanimité.

Vote du budget de la commune 2020

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des modifications à apporter au budget présenté lors de la séance du 30 Mai 2020.

Aucune proposition n'est demandée.

Mr le Maire propose le Budget au vote : 13 pour, 2 abstentions (L.Andryjaskiewicz et P. Charlet)

Le conseil municipal valide à la majorité les nouvelles propositions du budget primitif 2020 de la commune

Investissement

Dépenses	1 128 853.62 €
Recettes	1 128 853.62 €

Fonctionnement

Dépenses	1 497 948.27 €
Recettes	1 497 948.27 €

Redevances Assainissement et taxes.

Mr le Maire Propose au conseil municipal de reconduire les redevances et taxes de l'année dernière, à savoir :

2 700 € HT pour la participation au raccordement au réseau d'assainissement collectif (PAC)

1.00 € HT le m³ d'eau assainie

30 € HT de part fixe annuelle

Les taxes sont votées à l'unanimité.

Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du service assainissement :

Investissement

Dépenses :	110 100.47 €
Recettes :	110 100.47 €

Fonctionnement

Dépenses :	152 990.76 €
Recettes	152 990.76 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouvelles propositions du budget assainissement primitif 2020.

Commission Communale des impôts directs.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

FOURNET Marie-Claude, LACROIX-Bernadette, BAULOT Véronique, DUMONT Nancy, DARRAS Audrey, MILLOT Aurélie, ANDRYJASKIEWICZ Lise, CARON Paul, WILLEMS Jean-Claude, DOBBELS Bernard, DELAIRE-Michel, MOUTOIR Lucien, VAILLANT Philippe, CHARLET Patrick, GREUIN-Gilles, VASSEUR Ludovic, VASSEUR-Laurent, KULEJ Xavier, PAREZ Marie-Odile, TACQUENIER Pauline, CHRISTY Gérard, DESSEAUX Cécile, LESEUR François, LEDUCQ Catherine

Kiosque à pain et enseigne.

Monsieur le Maire indique qu'il serait judicieux de mettre une enseigne visible depuis la Rue Raoul Trocmé. Un devis est présenté au conseil municipal à cet effet.

La société ALLIANCE propose un devis pour un caisson lumineux double face avec éclairage par leds, fixation sur poteau galvanisé de 4 m comprenant le terrassement ; le scellement du poteau, la fixation du caisson et le branchement pour un montant de 1.739,00 € HT. Après discussion et vote, le devis de la société ALLIANCE est accepté à l'unanimité.

Travaux plateforme déchets vert, règlement et fonctionnement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission Entretien s'est réunie il y a quelques semaines et a accepté le devis de la Ste TDA de Vendhuile pour l'évacuation des végétaux, nivellement de la plateforme et la fourniture de 33 mètres linéaires de plaque béton (en forme de t). Le montant de la prestation est de 8.575 € HT.

Monsieur le Maire indique que cette société intervenait sur le territoire d'Epehy pour l'AFR entre autres et qu'il était souhaitable de valider le devis rapidement.

Après discussion et vote, le conseil municipal entérine à l'unanimité la proposition de la Commission Entretien.

Concernant le règlement et le fonctionnement de cette plateforme, le conseil municipal émet différents avis comme l'ouverture une fois tous les 15 jours pendant la période d'hiver et une fois par semaine pour les autres périodes. La problématique des tailles d'hiver ou de la tombée des feuilles est soulevée. Le jour ou demi-jour d'ouverture est évoqué. Le mercredi ou le samedi, la journée, la demi-journée ?

Portes d'accès à la plateforme déchets verts, au terrain SNCF et au Riez

Mr Caron informe le conseil municipal que 3 sociétés ont été sollicitées pour ces travaux, la société DDM, SOPITRAP et la société Aisne Paysage.

La société Aisne Paysage a décliné notre offre, n'étant pas, à ses yeux, compétitifs sur les tarifs. Nous sommes dans l'attente du devis de la société SOPITRAP (une relance a été faite).

Seule la société DDM a remis des devis. Pour la pose et fournitures d'un portail galva plastifié de 4 m.l sur 2 m de haut, pour la pose et fourniture d'une clôture mixte galva et plaque béton, les devis sont les suivants

Pour le terrain SNCF 2.187,22 € HT soit 2 624.66 € TTC

Pour le bâtiment 5 rue de la Brasserie « Le Riez » 2.874,09 € HT soit 3 448.91€ TTC

Pour la plateforme déchets vert 1.865,22 € HT soit 2 238.26 € TTC

Après discussion et vote, les devis de la Société DDM sont acceptés à l'unanimité.

Lettres adressées aux associations, aux professionnels de santé et aux artisans commerçants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'envoi de différents courriers dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour les associations, nous leur avons demandé si elles souhaitaient leur subvention plus rapidement (les subventions étant versées habituellement en fin d'année) et si elles rencontraient des problèmes financiers. Nous leur avons demandé également le coût pour les moins de 18 ans des licences. Cela permettra de pouvoir étudier une aide financière de la commune envers les parents de ces jeunes. A ce jour, mais le courrier étant parti depuis peu, nous avons très peu de réponses. Nous ferons une réunion courant Août Septembre afin d'en débattre.

Pour les Artisans Commerçants, nous avons relayé la proposition de la Com de Com pour un complément d'aide financière à celle de l'Etat et de la Région Haut de France. Les communes n'ont plus la compétence économique mais nous envisageons, peut-être avec un partenariat, d'effectuer une aide financière, afin de relancer nos professionnels dans leurs activités. A ce jour, nous avons reçu

une seule demande. Monsieur le Maire propose de revoir cette possibilité lors d'une prochaine réunion de Conseil de Août Septembre, ou avant si une situation financière mettrait en péril la reprise d'activité.

Pour les professionnels de Santé, la proposition de la Communauté de communes a également été relayée.

Concernant la maison de santé, la commune, étant propriétaire, a la possibilité, comme l'Etat a pu le proposer, de différer ou d'annuler les loyers. Monsieur le Maire informe que depuis Avril, les loyers et charges n'ont pas été effectués. Pour ces 3 mois, à savoir Avril, Mai et Juin, les loyers et charges représentent 15907.50 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'exonérer à la fois les loyers et charges de ces 3 mois pour les 12 Professionnels qui composent notre Maison de Santé, pour certains, pour pallier la fermeture de leurs activités pendant le confinement ou pour d'autres pour leur présence dans ces moments difficiles et incertains.

Après discussion et vote, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer de loyer et charges les professionnels de la Maison de Santé pour les mois de Avril, Mai et Juin.

Caserne des Pompiers

Mr le Maire informe le conseil municipal avoir rencontré ce jour les services du SDIS dont le Lieutenant-Colonel Stéphane DAJIC, chef de groupement Equipements, Maintenance et Logistique. Il serait possible d'avancer dans ce dossier. En effet, nous pouvons construire la caserne, le SDIS et le département, au moment de la reprise du bien, verseront 70 % de l'opération de la construction. Le coût annoncé est de 1 M€ soit donc 300.000 € à charge de la commune. Il faut noter, dans notre décision, que nous devons faire l'avance des 70% restants soit environ 20.000 € annuel en plus.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit donner son avis sur cette possibilité et en cas d'accord, l'autoriser à effectuer des études de sol et d'imperméabilité sur le terrain prévu par les sapeurs-pompiers. Après discussion et vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité.

Séance du 10 juillet 2020

ELECTION DES DELEGUES pour les élections sénatoriales qui devraient se dérouler le 27 septembre 2020.

Une liste a été déposée : la liste EPEHY SENATORIALES avec en titu-

laire : MARTIN Jean-Michel – FOURNET Marie-Claude et CARON Paul et en suppléants : DELAIRE Michel – MILLOT Aurélie et DOBBELS Bernard

Résultat : 12 votants avec 12 pour la liste EPEHY SENATORIALES. La liste est donc élue.*

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire souhaite mettre à l'ordre du jour les subventions aux associations. En effet, il a demandé aux présidents d'associations s'ils souhaitaient avoir leur subvention plus rapidement étant donné le contexte sanitaire actuel. Ce dossier est soumis à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de reconduire les montants de l'année dernière et propose de relancer les associations courant septembre-octobre afin d'obtenir les différents documents comptables avec la possibilité de compenser le cas échéant les besoins exceptionnels suite à la crise sanitaire.

Les subventions à attribuer sont :

ACTIV'EPEHY	400.00 €
ADMR ROISEL	750.00 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS	900.00 €
CLUB LOISIRS	850.00 €
COMITE DES ANIMATIONS	400.00 €
ESEVRGTL FOOTBALL	1 300.00 €
SOCIETE MUSICALE	1 100.00 €
TENNIS DE TABLE EPEHY	500.00 €
UNC AFN EPEHY	250.00 €

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'association PARENTS D'EPEHY soit 540.00 € représentant un acompte pour un projet scolaire avec l'école de musique d'un total de 2 050.00 €

Le conseil municipal procède au vote et décide à l'unanimité de verser les subventions par anticipation. Aurélie MILLOT, membre de l'association PARENTS D'EPEHY n'ayant pas participé au vote).

**le résultats de ce scrutin pour les sénatoriales a été annulé au motif que figurent en position 3 et 4 deux élus du même sexe.*

Séance du 08 août 2020

Nouvelle ELECTION DES DELEGUES

pour les élections sénatoriales

Ont été élus :

Titulaires : MARTIN Jean-Michel
FOURNET Marie-Claude
CARON Paul
Suppléants : MILLOT Aurélie
DOBBELS Bernard
LACROIX Bernadette

Quoé qu't'in pinses Abdon?

- Ah Abdon, ravise ch'l'affiche qu'j'ai vue alors qu'j'étois in vacances. Croès-tu qu'y n'fautrot point in mette des parettes à Épy ?

- Bah y n'a mi d'raison, tous ches gins d'Épy, y save'te bien qu'y n'doève'te point éjter d'mégots, d'papiis, d' canettes, d'masques, etc.. su' ches trottoèrs, dins ches parterres d'fleurs, dins ches c'mins...

- Ah té croés cha !

- Ben in as-tu déjà intindu un qui t'disot : « Ah ben je ne l'savos pas! ». Tertous y dis'te : « In vut un village propre, in est des gins civilisés et cha n'est point nous qui iro'te l'saloper ! »

- Ben pourtint in in voét quiquefoés des saletés à terre. Cha voudrot dire qu'yne n'a qui dise'te « Faites ch'que j'dis mais n'faites point ch'que j'fois ! » Té sais bien comme ch'ti qu'in treuve fin seu et qui dit qu' li ,y n'chuche que de l'glache !

- T'es sûr qu'cha n'est point des gins d'passage , des gins d'ailleurs qui ont éjté leu' déchets ?

- Ah té croés cha ! Ti 36 lénettes su' l'bout d'tin nez, té n'verros coère qu'du fu !

- Bon ben alors, t'as raison, y feudra coère erdire et n'point éte seulement des « voésins vigilants » mais aussi des « éco-responsables vigilants ».

M.D.



Tableau d'honneur

Nous avons eu connaissance en mairie de réussites scolaires (Les mentions ont parfois été précisées mais pas toujours). Il y a certainement eu d'autres étudiants ou élèves qui ont obtenu des diplômes et nous les mettrons dans le prochain Quoi de Neuf si vous le souhaitez..

Baccalauréat

Choquet Laurie (Bac ES mention B)

Lempereur Lisa (Bac ES)

Martin Clotilde (Bac S)

Félicitations

CAP et BP

Vatin Camille : CAP Bar Brasserie et BP Art du service et commercialisation en restauration.

Brevet des collèges

Bellier Louanne

Choquet Alexis (mention AB)

Darras Marius (mention B)

Lamare Louane (mention AB)

Lassalle Alice (mention TB)

Lassalle Juliette (mention TB)

Loy Faustine (mention TB)

Moriaux Laurine (mention AB)

Régnier Shelly (mention B)

Tissier Ophélie (mention AB)



Pour info

Le Marchand de poulets rôtis

est de nouveau sur la place de la mairie chaque mardi matin depuis le 29 septembre.

Horaires d'hiver à la déchetterie de Roisel

Depuis le 1er octobre et jusqu'au 31 mars, les horaires sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h
mercredi et samedi : 10h à 12h et de 14h à 17h

Ont participé à l'élaboration de ce journal:

Véronique Baulot - Patricia Bethermin - Nathalie Gallet - Jean-Michel Martin - Bernard Munchow - Sylvie Pradel

Responsables et Secrétaires de la publication : Michel Delaire et Aurélie Millot